

# le CeMaphore

bulletin d'information sur la mobilité



- > La parole à Anne-Laure Tarbe
- > Osons la communication !
- > La plus grande écluse à Anvers
- > Saint-Gothard : le plus long tunnel ferroviaire
- > Partager la route. On s'y met tous
- > Tout savoir sur le nouveau régime juridique des voiries communales
- > Où le piéton peut-il/doit-il se déplacer ?

> sommaire





Source : UCB Pharma.

A titre d'exemple d'éco-conseillers travaillant dans le domaine de la mobilité, je peux citer Stéphanie Roussel, éco-conseillère depuis deux ans. Stéphanie travaille chez UCB Braine-l'Alleud, pour lequel elle développe notamment de nombreux projets de mobilité, en essayant de fédérer un maximum d'acteurs autour de ces projets. Ceux-ci concernent non seulement UCB, mais aussi des entreprises voisines. Un club d'entreprises a en effet été récemment créé dans le Parc d'Activités Economiques, ce qui a permis de mettre en place la Semaine de la Mobilité pour l'ensemble du Parc, le Printemps à Vélo...

**Contact :** Anne-Laure TARBE  
anne-laure.tarbe@eco-conseil.be

## > La parole à ...

### Anne-Laure Tarbe, éco-conseillère, et formatrice à l'Institut Eco-Conseil et future CeM

A l'Institut Eco-Conseil, mon travail consiste à former chaque année 50 stagiaires au métier d'éco-conseiller et à les accompagner dans la mise en place de leurs projets. Un éco-conseiller est un généraliste de l'environnement. Mais qu'entend-on par là ?

L'éco-conseiller n'est pas un expert de la mobilité. Quant aux utilisateurs, ils ont, a priori, une excellente connaissance du terrain. Dès lors, pour tout projet de mobilité, il me semble important et essentiel de commencer par dresser la liste la plus exhaustive possible de ces utilisateurs et de rechercher leurs besoins et leurs envies. Par exemple, éviter de penser à la place du cycliste et l'interroger sur ce dont il a réellement besoin. Il s'agira ensuite de rechercher la solution qui satisfait le plus grand nombre et répond aux contraintes existantes ou à venir.

Généraliste de l'environnement, c'est aussi d'emblée se dire qu'un projet de mobilité, ce n'est pas que de la mobilité. C'est aussi de l'environnement, c'est aussi de l'économie, c'est aussi de la symbolique, c'est plein de choses.

L'éco-conseiller n'est pas là non plus pour décider à la place des citoyens. Certes, en tant qu'éco-conseillers, nous défendons des valeurs environnementales. Oui, nous préférons les modes doux à la voiture. Cependant, il nous importe de respecter les valeurs des autres, même si nous ne les partageons pas. L'éco-conseiller expliquera donc les enjeux et les impacts d'un choix plutôt que de l'imposer.

Enfin, comme éco-conseillers, notre vision de la mobilité, c'est de se dire que l'immobilité est peut-être parfois une solution. Se demander si le trajet est nécessaire, s'interroger sur ses déplacements, être créatif.

## > Colloque mobilité

### Osons la communication !

Le 24 juin dernier s'est tenu, à Charleroi Expo, le traditionnel colloque annuel des CeM, auquel étaient associés, cette année, les mobility managers wallons, qui œuvrent eux au sein des entreprises. Ils se sont rassemblés à cette occasion pour recevoir leur certificat.

60 Conseillers en Mobilité  
dont 26 « qualifiés »

11 Mobility Managers

Après avoir accueilli les participants de la journée, Christian Laurent, chef de cabinet du bourgmestre de Charleroi, Paul Magnette, a présenté brièvement les enjeux d'un développement urbain qui intègre une vision métropolitaine et porte sur le bassin de vie de la Ville. Cette vision s'appuie également sur un projet culturel. Les initiatives sont nombreuses et plusieurs réalisations ont déjà vu le jour.

« Osons la communication » : tel était le thème de la journée. La communication, prise au sens large, est nécessaire pour construire les projets et pour les partager. Nous en faisons tous, sans pour autant maîtriser cette discipline. Néanmoins, la tâche est délicate. Le réseau des CeM a donc tablé sur l'animation de cette matinée par un spécialiste en la matière, Olivier Razemon, journaliste au journal Le Monde. Un point de vue qu'il a souhaité partager avec l'assemblée : « le choix des mots est très important. Par exemple, à vélo, plutôt que de dire que les carrefours c'est dangereux, optons pour la formulation : au carrefour il faut faire attention »...

C'est  dangereux

Il faut faire attention 

Un premier exposé, d'Étienne Doyen du bureau Traject, a posé les jalons d'une communication efficace et pertinente à travers différents exemples concrets qui touchent à notre quotidien, rappelant que nous sommes avant tout des êtres « d'émotion et de plaisir », que notre rationalité a ses limites, et montrant bien le hiatus entre la pensée et l'action.

Alice Gobiet, de la Direction de la Planification de la Mobilité, a proposé aux participants sa « boîte à outils » pour recevoir, organiser et structurer toute l'information qui circule sur le web et les réseaux sociaux, avec google alerts, les flux RSS, twitter et tweetdeck, facebook... sans oublier les médias traditionnels.

Ensuite, Pierre Tacheron, du bureau Transitec, a retracé l'historique de la communication dans le cadre des PCM et les enjeux d'une co-construction : quand, comment, avec quels acteurs... esquisant les conditions de succès d'une démarche utile et productive, et montrant quelques bonnes pratiques de communication.

Sous le titre « Communication opportuniste », Amélie Cardyn, du bureau Tractebel, a présenté une série d'exemples très variés portant sur les réponses apportées dans le cadre d'événements divers qui sont autant d'opportunités de faire passer des messages positifs pour des changements de comportements de déplacement.

Dès l'élaboration de son PCM, Mouscron a développé une belle démarche de communication, qui s'est poursuivie systématiquement, chaque année, avec notamment la publication de feuillets d'information. Michaël Deroubaix, CeM de la Ville, en a brossé les grands traits. Des capsules (« Cap'Sul ») viennent d'être tournées pour sensibiliser les citoyens à la pratique du vélo. Elles ont même bénéficié d'une diffusion au cinéma de la Ville.

Enfin, Fabienne Verlaine, nouvelle Mobility manager, chargée de communication chez Ethias et... cycliste quotidienne, partant d'une volonté de l'entreprise de



Lauréats 2016 de la formation « Mobility Managers ». Source : SPW - Direction de l'Édition.

diminuer son empreinte carbone a conduit celle-ci, de projets en projets, sur la voie d'une mobilité « verte » qui porte déjà ses fruits. Ethias est aussi une entreprise pilote du projet « Tous vélo actifs » depuis 2012.

Durant toute la matinée, Paule André, de la société Innerfrog, a dessiné une fresque, synthétisant en images, en schémas, l'essentiel de chaque exposé : une performance impressionnante et originale, proposant un autre regard, une autre approche de la communication : un petit dessin étant souvent plus significatif qu'un long discours... et une belle découverte pour les participants !

Vint enfin la remise des certificats aux 60 nouveaux Conseillers en mobilité et aux 11 premiers Mobility managers wallons. Les échanges entre acteurs de la mobilité se sont prolongés, une fois de plus dans la convivialité de retrouvailles ou de nouveaux contacts créés à cette occasion...

**Pour en savoir plus :** [mobilite.wallonie.be/home/je-suis/un-conseiller-en-mobilite/etre-conseiller-en-mobilite/le-colloque-annuel.html](http://mobilite.wallonie.be/home/je-suis/un-conseiller-en-mobilite/etre-conseiller-en-mobilite/le-colloque-annuel.html)



Lauréats 2016 de la formation « Conseillers en mobilité ».



Source : SPW - Direction de l'Édition.



## > Transport par voie d'eau

### Anvers inaugure la plus grande écluse du monde

Située sur la rive gauche de l'Escaut, Kieldrechtsluis (Kieldrecht étant le nom du village voisin) va améliorer le trafic de transport de marchandises par voie fluviale en offrant une nouvelle voie d'acheminement. En effet jusque-là, une seule écluse desservait cette rive, occasionnant régulièrement des files d'attente de bateaux.

Elle mesure 500 mètres de long, 68 mètres de large, et 17,8 mètres de profondeur : ce qui permet dorénavant à des navires plus nombreux et plus grands d'accéder à la rive gauche de l'Escaut sans être affectés par les marées, qui font varier le niveau de l'eau jusqu'à 6 mètres deux fois par jour.

Ce chantier a duré cinq ans et nécessité 22 000 tonnes d'acier (l'équivalent de trois Tour Eiffel) et 795 mètres cube de béton armé, pour un coût de 382 millions d'euros financés par la Région flamande, le Port d'Anvers, la Banque européenne d'investissement et l'Union européenne.



Source : bamcontractors.be.

Rappelons qu'Anvers est le deuxième port européen, derrière Rotterdam, et le onzième port au monde. En 2015, son trafic maritime s'élevait à plus de 200 000 tonnes. La nouvelle écluse devrait en principe améliorer encore ces résultats.

## > Transport ferroviaire

### Tunnel ferroviaire du Saint-Gothard : le plus long du monde

Difficile de ne pas évoquer cette infrastructure toute neuve, exceptionnelle à plus d'un titre, en faveur du transport par rail des personnes et des marchandises. Inauguré en juin dernier, ce tunnel est le plus long du monde, avec 57,1 km (et 152 kilomètres de galeries), et le plus enfoui, puisque la couverture de roche atteint 2 300 mètres de hauteur.

Il a été financé à partir de taxes prélevées sur le carburant, des péages pour poids-lourds et de prêts gouvernementaux qui ont fait l'objet d'une approbation par référendum par la population suisse pour un budget de 20 milliards d'euros.

Résultat de plus de cinquante années de discussions, d'études et de travaux préparatoires, le projet a nécessité onze années entre son approbation et la jonction entre les deux bouts du tunnel, qui a eu lieu le

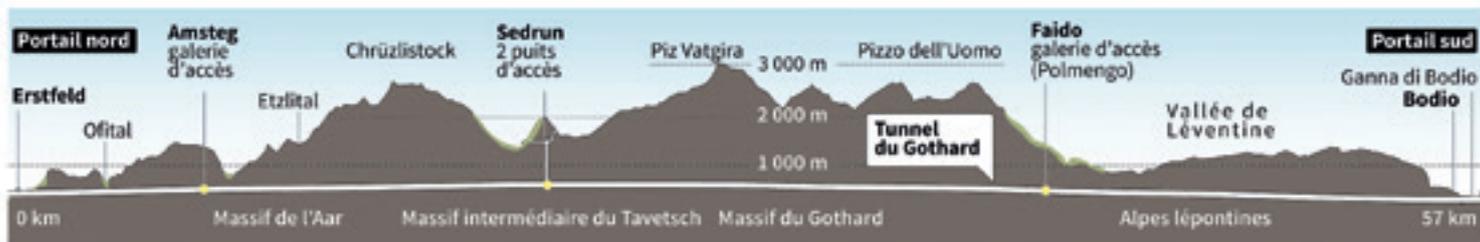
15 octobre 2010. Le percement s'est terminé en 2011 et la mise en service vient d'intervenir.

Le tunnel n'arbore aucune signalisation lumineuse le long de ses deux galeries. La transmission des informations de circulation s'effectue au moyen d'un réseau de balises.

Le tunnel est essentiellement destiné au trafic ferroviaire à grande vitesse. Il permet une vitesse maximale de 250 km/h. Il reliera Rotterdam à Gênes. Le voyage entre Zurich et Milan sera ramené à 2h40 : soit une heure de moins qu'avant d'emprunter le tunnel. Les trains de marchandises ne dépasseront pas 160 km/h. 260 trains de marchandises et 65 trains de voyageurs devraient à terme l'emprunter chaque jour.

Le tunnel a également fait l'objet de longues tractations avec l'Union européenne concernant le transit des poids lourds européens à travers les Alpes suisses. Le tonnage autorisé passe de 28 à 40 tonnes et en contrepartie la Suisse augmente la redevance poids lourds.

**Pour en savoir plus :** [www.gottardo2016.ch/f](http://www.gottardo2016.ch/f)



## > Réglementation

### Tout savoir sur « Le nouveau régime juridique des voiries communales »

Le décret du 6 avril 2014 a modifié en profondeur le paysage juridique de la voirie communale, qui s'appuyait sur la loi de 1841 relative aux voiries vicinales et sur le CWATUP. Désormais, la voirie communale fait l'objet d'un régime juridique uniforme qui fusionne les voiries vicinales et innomées.

Ce texte est capital pour les praticiens et les autorités administratives gérant des dossiers de création, de suppression ou de modification de voiries. Il suscite toutefois de nombreuses questions. Car, en faisant la part des choses entre des intérêts difficilement conciliables, les solutions juridiques dont il fait état revêtent une certaine complexité et se prêtent à des interprétations diverses.

Le décret fait appel à un grand nombre de notions et de concepts juridiques tels le plan d'alignement, ou le principe de la servitude publique par exemple. Procédures, recours, prescription, mise en œuvre et respect des décisions sont précisés pour la création, la modification et la suppression de voiries.

Après deux années d'application, l'Union des Villes et Communes de Wallonie a décidé de rédiger un ouvrage dont l'objectif est de redéfinir le cadre juridique du décret et de faire un état des lieux des questions qui sont encore en suspens.

Ce manuel s'adresse à tous les acteurs concernés par la voirie communale : élus communaux, agents communaux, juges de paix, fonctionnaires sanctionnateurs, agents constatateurs, agents et fonctionnaires de police... et plus largement à toute personne qui souhaite approfondir cette question.

**Pour en savoir plus :** Ambre Vassart, *Le nouveau régime juridique des voiries communales*, Union des Villes et Communes de Wallonie, Namur, 2016.



## Vite dit ...

Source : plus.lesoir.be

○ En Autriche, les voitures à l'essence et au diesel appelées à disparaître d'ici 2020. L'Autriche réfléchit en effet à arrêter dès 2020 la commercialisation de véhicules roulant aux carburants conventionnels ou bien à appliquer une nouvelle taxe sur ces véhicules. De sorte qu'en 2050, seuls des véhicules électriques et à hydrogène roulent sur les routes de ce pays. C'est un scénario soumis aux autorités autrichiennes par l'Agence fédérale de l'environnement.

○ Bientôt une « low emissions zone » à Bruxelles. La mise en œuvre de celle-ci devrait débuter début 2018 avec l'interdiction de circulation des voitures affichant la norme Euro 1 et inférieure. Les voitures Euro 2 seront aussi concernées à partir de 2019, puis Euro 3 en 2020, Euro 4 en 2022 et Euro 5 en 2025. Bruxelles emboîte ainsi le pas de plus de 200 autres villes et régions européennes qui – pour certaines de longue date – ont choisi de combattre la pollution de l'air en ville.

○ Le site Internet du RAVeL tout rajuni. S'inspirant des pratiques d'autres pays ou régions, le site Internet – [ravel.wallonie.be](http://ravel.wallonie.be) – est désormais consultable à partir d'un smartphone. Il reprend l'ensemble de ce réseau, les véloroutes, les itinéraires cyclables à vocation touristique. Il permet ainsi à chacun de choisir son itinéraire en fonction de trois paramètres : la destination, le niveau de difficulté, le type d'itinéraire (local, régional ou international). L'itinéraire proposé est découpé en étapes d'une longueur de 20 à 50 kilomètres avec, pour chacune, un carnet de route reprenant un descriptif, des caractéristiques telles que le revêtement, le dénivelé, la signalisation ainsi que des renseignements à caractère touristique (organismes touristiques, logements, loueurs de vélos, points d'intérêt). A consommer sans modération...



Source : ICEDD.



Source : [ravel.wallonie.be](http://ravel.wallonie.be).



## > Semaine de la mobilité

### Partager la route. On s'y met tous !

A l'occasion de la Semaine européenne de la Mobilité, qui se déroule chaque année du 16 au 22 septembre, la Wallonie propose au grand public des actions diverses de sensibilisation. « Partager la route : on s'y met tous ! » est le thème proposé cette année. C'est un appel à sortir de nos habitudes, en se passant, quand c'est possible, de la voiture en solo pour privilégier d'autres modes de déplacement.

Cette semaine sera donc celle de la multimodalité : adapter, au jour le jour, ses modes de transport en fonction de ses trajets : en combinant vélo, train, et marche par exemple.

#### Des actions locales dans les communes et les écoles

Diverses activités seront organisées dans les communes et dans les écoles : redécouverte de sentiers oubliés, test de vélos électriques, animation dans une gare, etc. Mais la Semaine de la Mobilité c'est aussi l'occasion de valoriser la politique de mobilité et le travail de fond qui est effectué toute l'année, par exemple, en inaugurant de nouveaux aménagements, ou encore en communiquant sur le PCM et/ou sur les initiatives et services existants...

#### Le défi des entreprises

En collaboration avec l'Union wallonne des Entreprises, la Wallonie lance un défi aux entreprises wallonnes, publiques et privées, par le biais de deux prix : le « Trophée des entreprises » et le « Prix Entreprise de la Semaine de la Mobilité ». Le premier récompensera les entreprises les plus actives tout au long de l'année et le second celles qui se démarqueront lors cette semaine de sensibilisation.

#### Les Mobiguides

Du 16 au 22 septembre, les mobiguides seront présents dans 5 villes wallonnes (Saint-Ghislain, Seraing, Gembloux, Marche-en-Famenne, La Louvière) pour sensibiliser les automobilistes et les inciter à tester d'autres modes de déplacement.

#### Covoiturez grâce au réseau ComOn

Le réseau de covoiturage ComOn sera mis à l'honneur. Il s'agit d'une initiative complète pour inviter à covoiturer davantage. Elle comprend le réseau de parkings de covoiturage en Wallonie et une application mobile. Rappelons que 1 400 places sont actuellement à la disposition des covoitureurs. Elles sont réparties sur 28 parkings disséminés en Wallonie. Grâce à des partenariats entre la Région et une quarantaine de communes, un peu plus de 400 places supplémentaires sont en cours de création.

Quant à l'application mobile ComOn, elle permet de trouver facilement un covoitureur en temps réel. Elle est téléchargeable directement dans l'App Store et sur Google play.

Pour de plus amples informations sur cette édition 2016, rendez-vous sur [semainemob.be](http://semainemob.be).

#### Contact :

Pauline CAXTON et Marie VERSTRAETE  
[semaine.mobilite@spw.wallonie.be](mailto:semaine.mobilite@spw.wallonie.be) – Tél. : 081 77 31 08 – 081 77 31 33  
[www.semainemob.be](http://www.semainemob.be)



Semaine de la mobilité : affiche 2016 et animation « Mobiguide ».  
Source : SPW – Direction de la Planification de la Mobilité.





Sources : 20minutes.fr.



## Question de CeM

### Sur quelle partie de la voie publique le piéton peut-il/doit-il se déplacer ?

La sécurité du piéton, usager faible par définition, a conduit le législateur à définir des règles qui lui confèrent des droits et des devoirs.

Le code de la route définit le piéton<sup>1</sup> et indique sur quelle partie de la voie publique il doit se déplacer, quel comportement adopter, selon les différents cas de figures qu'il est susceptible de rencontrer<sup>2</sup>.

Ainsi : « les piétons sont les usagers de la voie publique qui se déplacent à pied, plus les personnes qui conduisent à la main une bicyclette, un cyclomoteur à deux roues, une brouette, une voiture d'enfant, de malade ou de handicapé, ou tout autre véhicule sans moteur n'exigeant pas un espace plus large que celui nécessaire à des piétons. »

Les piétons doivent emprunter :

- les trottoirs ;
- ou les parties de la voie publique qui leur sont réservées par le signal D9 ou D10 ;
- ou les accotements en saillie praticables ;
- ou, à défaut, les accotements de plain-pied praticables.

A défaut de trottoirs ou d'accotements praticables, les piétons peuvent emprunter les autres parties de la voie publique, en respectant les règles suivantes :

- lorsque les piétons se déplacent sur la piste cyclable, ils doivent céder le passage aux conducteurs de bicyclettes et de cyclomoteurs ;
- sur la chaussée, ils doivent se tenir le plus près possible du bord de celle-ci, et, sauf circonstances particulières, circuler du côté gauche dans le sens de leur marche ;
- mais s'ils conduisent à la main une bicyclette ou un cyclomoteur à deux roues, ils doivent circuler du côté droit dans le sens de leur marche.

Les zones résidentielles et de rencontre, signalées par le signal F12, sont caractérisées par un espace qui ne différencie plus les zones affectées aux différentes catégories d'usagers. Le code de la route prévoit que les piétons peuvent utiliser toute la largeur de la voie publique, mais ne peuvent entraver la circulation sans nécessité.

Certaines voies publiques sont totalement réservées aux piétons et aux cyclistes voire éventuellement aux cavaliers et/ou aux véhicules agricoles. Il s'agit des chemins réservés, indiqués par les signaux F99 et F101. Les usagers de ces chemins ne peuvent se mettre mutuellement en danger ni se gêner.

Et dans les zones piétonnes, indiquées par le signal F103, les piétons peuvent utiliser toute la largeur de la voie publique. Les conducteurs qui sont admis à y circuler doivent le faire à l'allure du pas, céder le passage aux piétons et au besoin s'arrêter. Ils ne peuvent mettre les piétons en danger, ni les gêner.

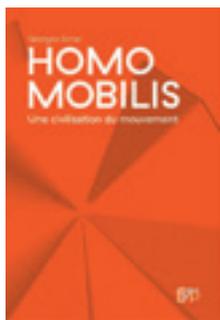
En s'appuyant sur ces règles, le rôle des aménageurs et des pouvoirs publics sera de conférer sécurité, confort, qualité et attrait aux infrastructures que les piétons seront amenés à utiliser, pour que la marche soit aussi synonyme de plaisir !

<sup>1</sup> Article 42.

<sup>2</sup> Articles 42 et 22bis, septies et octies.



## > Lu pour vous ...



Georges Amar, **Homo Mobilis, Une civilisation du mouvement**, FYP, 2016.

La mobilité urbaine croît partout dans le monde. Dans beaucoup de villes, la saturation gagne les infrastructures routières ainsi que les réseaux de transport public. Cela provoque un puissant besoin d'innovation, une évolution profonde des usages, des acteurs et des valeurs. Aux solutions

techniques s'ajoutent désormais de nouveaux équilibres et des hybridations entre transport en commun et véhicules particuliers (covoiturage, Vélib, etc.).

Pour relever le défi de cette métamorphose nécessaire, les solutions actuelles ne suffisent pas.

Cet ouvrage fournit les clés pour créer celles de demain. Georges Amar a arpenté le monde en quête de nouvelles idées et nous éclaire sur les innovations qui réinventent notre vie mobile et la mettent sur la voie d'une mobilité soutenable et d'un développement durable.



Bruno Marzloff, **Sans bureau fixe**, FYP, 2013

La civilisation de la mobilité prend désormais en compte les transformations du travail. Les déplacements entre les lieux de vie et de travail cristallisent des enjeux de qualité de vie, d'économie, d'environnement, d'aménagements territoriaux. Les modes d'organisation des transports et des territoires ne correspondent

plus aux besoins et enjeux actuels. Les travailleurs exercent de plus en plus leur activité hors des locaux de l'entreprise et deviennent «Sans Bureau Fixe». De nouveaux lieux et communautés de travail émergent : coworking, lieux de travail ouverts, etc.

Ce livre explique comment évoluer pour accompagner rapidement ces nouveaux usages et répondre aux besoins engendrés par cette refondation du travail et des mobilités.

**Infos :** Brigitte Ernon

Centre de documentation et de diffusion en mobilité: Tél.: 081 77 31 32  
centre-doc-mobilite@spw.wallonie.be  
documentation.mobilite.wallonie.be

## > Agenda

- Le 23 septembre 2016, colloque annuel de l'UWE. **Electrique – Hybride – CNG – Hydrogène. Quel avenir pour les motorisations alternatives au sein des flottes d'entreprises ?** aux Moulins de Beez

**Infos :** mobilite@uwe.be

[www.uwe.be/uwe/mobilite-transport-logistique/agenda](http://www.uwe.be/uwe/mobilite-transport-logistique/agenda)

- Printemps 2017. **Démarrage d'un nouveau cycle de formation de base de Conseiller en mobilité.**

**Infos :** Bernadette Gany, tél. 081 77 30 99

bernadette.gany@spw.wallonie.be

Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32

brigitte.ernon@spw.wallonie.be

mobilite.wallonie.be

## > Billet d'humour



Saint-Louis (USA). Passage piéton musical.  
Source : vernisdeconduire

QUIZ

En Belgique, le nombre moyen de piétons tués chaque année dans un accident de la circulation est de :

- a. 50
- b. 100
- c. 200

(la bonne réponse se trouve en bas de la page)

**Contact :**

**Réseau des Conseillers en mobilité (CeM)**

SPW-Direction de la Planification de la Mobilité

Boulevard du Nord, 8, B-5000 Namur

reseau-cem@spw.wallonie.be

cem.mobilite.wallonie.be